

 Ministère de la Santé  
et de l'Action sociale

Dakar, le 12 FEV 2025



Certifié en norme ISO9001-2015

La Présidente

## AVIS ETHIQUE ET SCIENTIFIQUE

**Référence :** Protocole SEN24/123 « La stigmatisation des troubles mentaux au Sénégal : un obstacle à l'accès aux soins. Une étude qualitative » Version 1 du 6/12/2024

*Madame,*

J'accuse réception de vos réponses aux questions relatives au protocole en référence ci-dessus. À l'analyse, le Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé les trouve globalement satisfaisantes. En conséquence, le comité émet un avis éthique et scientifique favorable pour permettre la mise en œuvre dudit protocole.

Cet avis a une durée d'une année à compter de sa date de signature. Son renouvellement reste assujetti à la présentation d'un rapport d'étape permettant d'être informé sur le niveau de mise en œuvre de l'étude. Un rapport de fin de projet vous est exigé pour rester en conformité avec les lois et règlements qui encadrent la recherche pour la santé au Sénégal.

Je vous prie de croire, *Madame*, à l'assurance de ma considération distinguée et de mes encouragements renouvelés.

*Mme Nafissa SANI*  
*Université de Liège*

